

Vos questions / nos réponses

le subutex

Par [Profil supprimé](#) Postée le 23/02/2012 14:45

Je suis une mère qui s'inquiète. Mon fils de 23 ans est sous subutex depuis 3 ans . Il diminue progressivement . Il a débuté à 6mg il est à 3,6 mg aujourd'hui. Il me dit souvent que c'est une drogue légalisée et voudrait se sevrer définitivement. Il est volontaire et se bat . Il travaille et tient son travail! Peut il arrêter le subutex tout en travaillant ? Quels conseils pourriez vous lui donner? Il en a marre et voudrait vivre normalement. Il est tombé dans l'héroïne il y a quelques années (durant 2 ans environs) suite à un mal être qu'il n'a pu exprimer à ce moment là . C'est difficile de voir son fils lutter contre ce produit . Est ce vraiment une bonne solution ce subutex ?? C'est difficile de tout exprimer en quelques mots ! Ce que je sais c'est qu'il est volontaire .. Je suis sa mère et je crois en lui. Il peut compter sur mon soutien et il le sait . Il me respecte et il n'a pas de soucis de comportement . Mais je sens qu'il en a marre et qu'il veut se libérer de cette drogue de substitution!!!

Merci pour vos conseils futurs.

Isama88

Mise en ligne le 25/02/2012

Bonjour,

Le dosage de subutex de votre fils n'est pas très élevé. Nous comprenons votre envie commune d'arrêter ce traitement de substitution. Cela est tout à fait possible et envisageable avec le suivi du médecin ou du centre de soins qui lui délivre son traitement. Nous vous déconseillons fortement d'arrêter le traitement brusquement, votre fils pourrait alors voir ré-émerger un syndrome de manque, encore moins de le faire en dehors de tout suivi médical.

Le subutex peut s'arrêter de manière progressive et dégressive. Il est important, en accord avec le médecin prescripteur de marquer des temps de pause, des paliers afin que votre fils puisse se stabiliser. La baisse du traitement doit être progressive et ne doit pas être trop importante au risque de remettre votre fils en difficulté. Cette baisse peut se faire en ambulatoire c'est à dire qu'il est possible de faire ce traitement et de continuer à travailler à côté tout en ayant des rendez vous réguliers avec le médecin. C'est lui qui décidera du taux de diminution du traitement de façon raisonnable et adaptée à la situation de votre fils et sur combien de temps votre fils doit se tenir au dosage qui aura été retenu.

L'arrêt du traitement peut aussi se faire lors d'un sevrage à l'hôpital. Cela nécessite que votre fils se mette en arrêt maladie. Généralement, cette hospitalisation peut durer d'une dizaine de jours à 3 semaines maximum. Même si vous décrivez le fait qu'il préfère continuer à travailler, c'est une autre solution possible ou envisageable et nous vous mettons à cette intention l'adresse ci dessous.

Votre patience et votre soutien actuels sont très importants pour votre fils. Soyez confiante dans ses capacités à réussir ce projet. En prenant son temps et en ne brûlant pas les étapes, il mettra toutes les chances de son côté pour diminuer puis arrêter sereinement son traitement de substitution.

Bien Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Service d'addictologie

26, rue du Nouvel Hôpital
88100 SAINT DIE

Tél : 03 29 52 77 63

Site web : www.ch-saintdie.fr/

Secrétariat : Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h à 17h.

[Voir la fiche détaillée](#)